

PLAN QUINQUENNAL DU DEPARTEMENT

« 1 MILLION D'ARBRES POUR LA REUNION »



Présentation de Mme Claudette GRONDIN, Vice-présidente du Conseil départemental, déléguée à l'Environnement et au développement durable

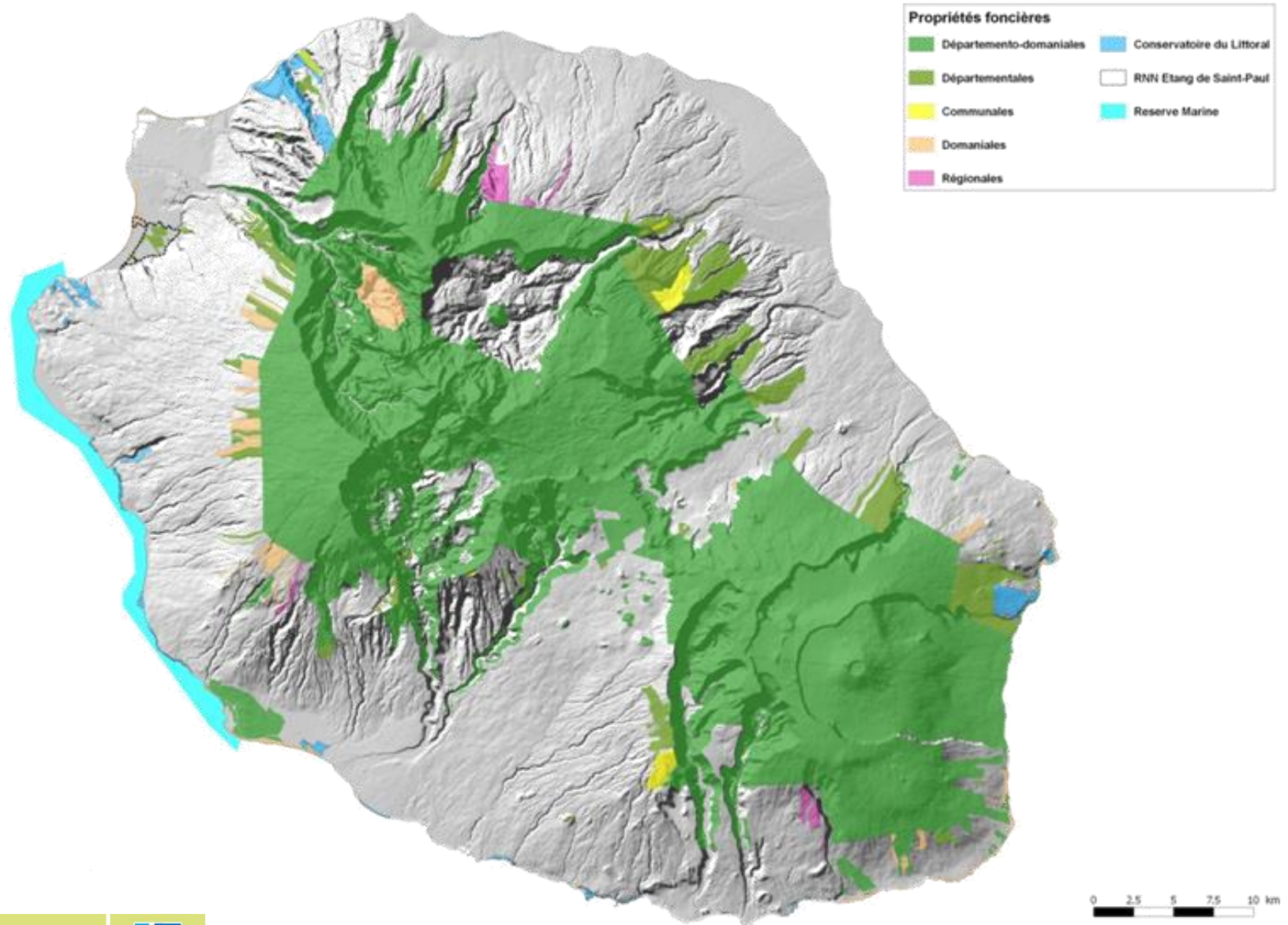
Comité Eau Biodiversité du 29 septembre 2020



Le Département de La Réunion : 30 ans de politique en faveur de la préservation et de la valorisation des espaces naturels

- 🌿 **Compétent au titre de la loi** pour mener une **politique de protection et de valorisation des espaces naturels sensibles**, en vue de leur **ouverture au public**,
- 🌿 **Compétence exercée depuis presque 30 ans** : le Département instaure en 1991 une taxe départementale, assise sur les autorisations d'urbanisme, dont le produit est entièrement et exclusivement affecté à la gestion des E.N.S.
- 🌿 **Premier propriétaire forestier de l'île** (95% des forêts)
- 🌿 **Principal financeur aux cotés l'Europe de la gestion des milieux naturels** : 20 M€/an
- 🌿 **Chef de file du réseau de gestionnaires d'espaces naturels**, qu'il anime et dont il oriente et coordonne les interventions
- 🌿 **Présidence du Comité Eau Biodiversité**
- 🌿 **Co-présidence de la Commission Régionale de la Forêt et du Bois**, aux côtés du Préfet et du Président de Région

Propriétés gérées au titre des Espaces Naturels Sensibles



Planter 1 million de plantes indigènes et endémiques d'ici 2024

→ Une ambition pour aller plus loin

Poursuivre les actions de restauration dans les milieux naturels, mais en changeant d'échelle : investir de plus grandes surfaces, mettre en œuvre des chantiers pilotes dans les zones les plus dégradées, augmenter les densités de plantation...

Investir les quartiers : constituer des *ilots de biodiversité* partout où cela sera pertinent (délaissés routiers, friches urbaines, établissements médico-sociaux, établissements scolaires, bâtiments publics, lisères agricoles, parcs de logements sociaux...).

8 quartiers cibles (mais pas exclusifs) : Bois de nèfles, Bois de Pomme, Bois d'olives, Tan Rouge, Palmiste rouge, Bois blanc, Bois rouge, Ravine des lataniers.

Mobiliser largement : un projet pour le territoire, plus que le seul projet du Département. Collectivités locales, établissements publics, entreprises, associations, scolaires, population... chaque action de plantation sera accompagnée et encouragée dans le cadre de ce programme. Un pari audacieux qui ne pourra être relevé qu'avec la mobilisation du plan grand nombre

Sensibiliser : les actions de plantation dans les quartiers seront des supports pertinents et visibles pour aborder toutes les questions qui touchent à la préservation de la biodiversité

Une ambition déclinée en 3 grands axes

 **Des arbres, refuges de la biodiversité** : restauration et reconstitution des milieux naturels dégradés.

→ Objectif : reconstituer les paysages forestiers, améliorer leur capacité de résilience aux impacts du dérèglement climatique (risque incendie, intempéries, sécheresse, attaques de nuisibles...)

 **Des arbres pour le développement économique du territoire** : plantations d'essences présentant des potentiels économiques forts : production de bois d'œuvre, de PAPAM, soutien à la filière horticole, agroécologie...

→ Objectif : faire des produits de la biodiversité réunionnaises des atouts pour la création de richesses et d'emplois, contribuer au plan de relance post-COVID19.

 **Des arbres pour respirer dans les quartiers – *Bwa de Kartié*** : plantations d'espèces indigènes et endémiques dans tous les espaces publics

→ Objectif : améliorer le confort et le cadre de vie des Réunionnais (qualité de l'air, confort thermique et acoustique, protection contre le risque de crues et d'inondation, espaces de respiration ...), encourager à une meilleure connaissance et appropriation du patrimoine naturel comme élément central de la culture réunionnaise.

→ **Un axe transversal** : la sensibilisation de tous les publics pour encourager la population à mieux connaître et à s'approprier son patrimoine naturel

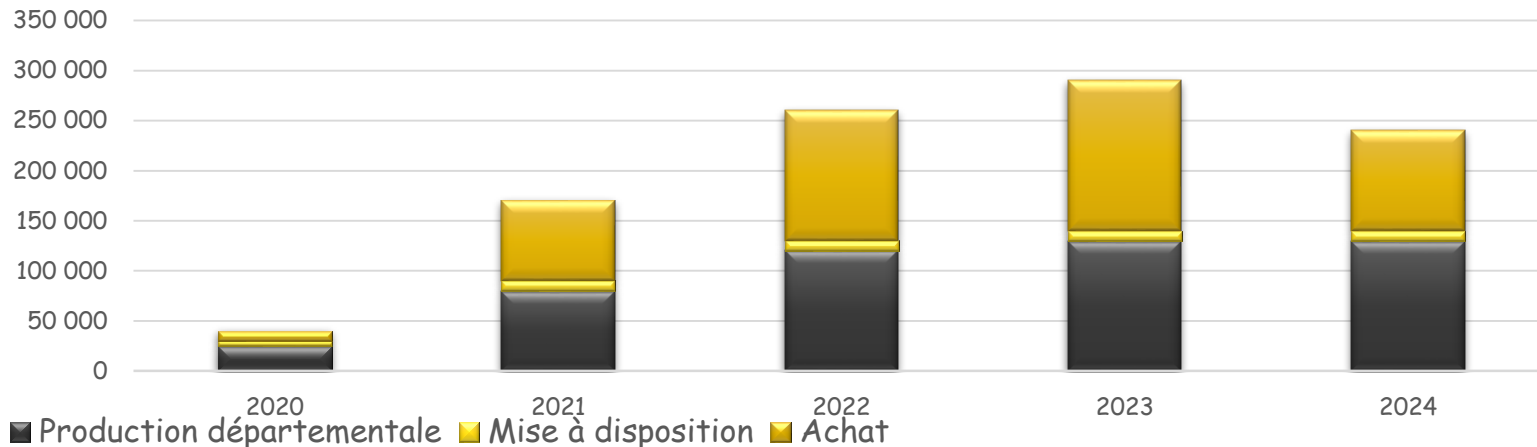
La production et la fourniture de plants

Les sujets d'attention

- organiser la collecte des semences et en assurer la distribution
- garantir la traçabilité des plants et favoriser leur diversité génétique
- maîtriser les itinéraires techniques de production et diffuser les savoir-faire
- soutenir les pépiniéristes privés

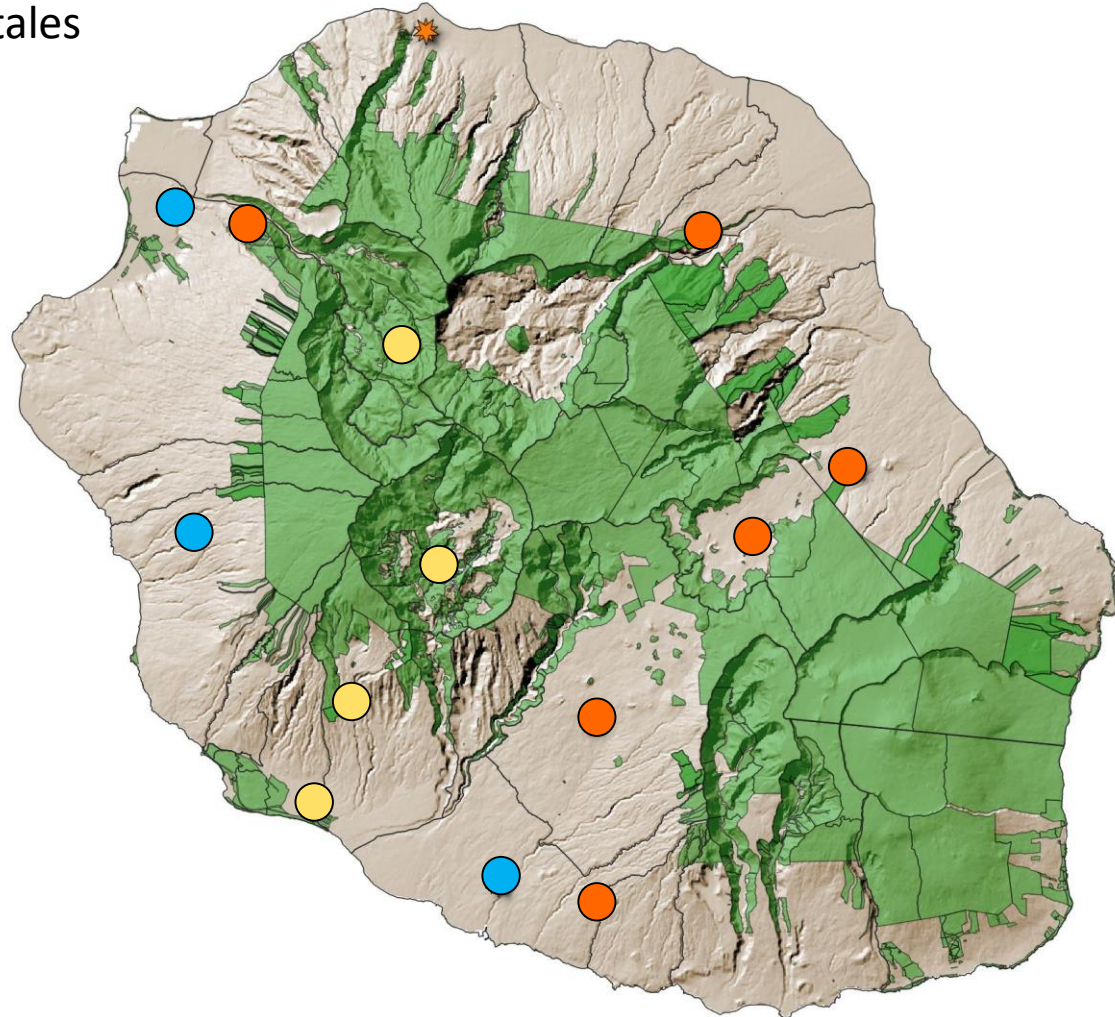
Différents modes de production/fournitures de plants

- Un réseau de pépinières départementales : les pépinières des gestionnaires d'ENS + 3 pépinières départementales (Saint-Paul, St-Pierre et Saint Leu)
- Des contrats de culture et de fourniture auprès des producteurs privés
- Des mises à disposition gratuites (dons, partenariats avec pépinières communales ...)



Le réseau des pépinières départementales

- Pépinières gestionnaires ENS
- Pépinières ONF
- Pépinières départementales

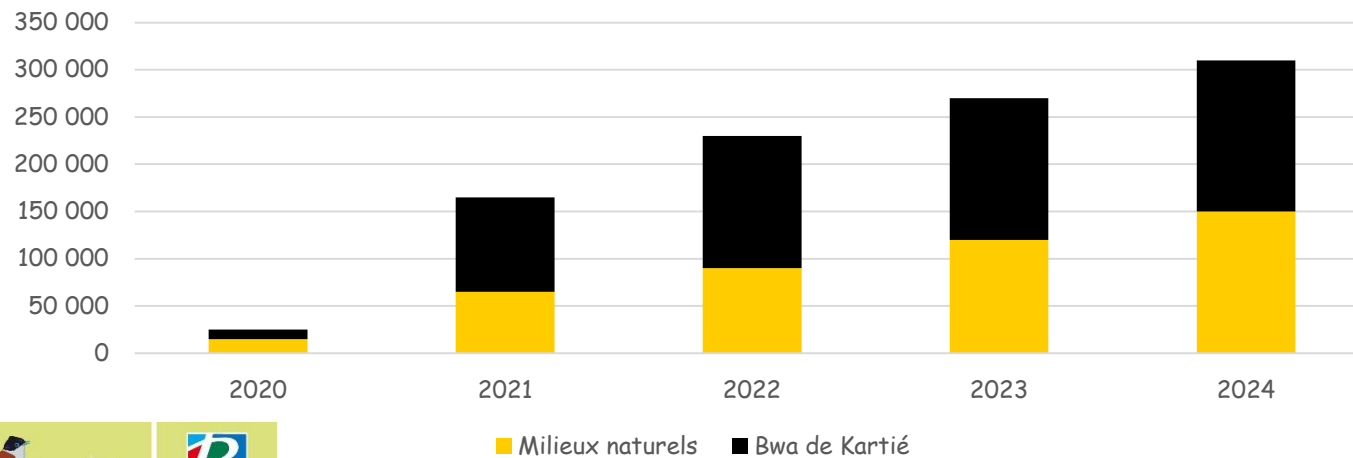


La plantation

Les sujets d'attention

- Diversité des espèces plantées
- Diversité génétique des plants d'une même espèce
- Expérimentation de la plantation à grande échelle à finalité ou potentiel agricole (notamment les PAPAM)
- Densité de plantation permettant de réduire les besoins en entretien
- Mobilisation de la population pour les plantations dans les quartiers (chantiers participatifs, y compris pour l'entretien et pour la préparation de terrain - lutte EEE - en amont)
- **Entretien** : arrosage et dégagements (pas de plantation si l'entretien n'est pas garanti)

Volume de plantations par volet du plan de reboisement



Budget prévisionnel du programme = ~31 250 000 €

La production et fourniture de plants

Aménagement et exploitation des pépinières	5 850 000 €
Contrats de culture et d'achat de plants	6 110 000 €
TOTAL	11 960 000 €

La plantation (y compris transport des plants et préparation de terrain)

En milieu naturel	7 700 000 €
Dans les quartiers	7 000 000 €
TOTAL	14 700 000 €

L'entretien des plants (estimé sur 3 ans)

En milieu naturel	2 244 000 €
En quartier	2 346 000 €
TOTAL	4 590 000 €

→ Un budget ambitieux qui suppose

- La mobilisation des fonds européens (FEDER, FEADER, FSE)
- Le soutien de l'Etat dans le cadre du plan de relance national
- Le recours à des sources de financement innovantes (mécénat, mécanismes de compensation carbone, dons...)

***Merci pour
votre
attention***

